

## Travail en hauteur - Port du harnais de sécurité

### Objectifs pédagogiques :

- Former le personnel aux risques représentés par le travail en hauteur.

### Personnes concernées et prérequis :

Personnels concernés : Toute personne chargée de la préparation ou de l'exécution de travaux en hauteur.

### Intervenant :

Formateur spécialisé et expérimenté dans la prévention des risques professionnels.

### Informations pratiques :

- Nombre de participant maximal : Groupe de 8 stagiaires maximum.
- Durée : 7 heures, soit 1 jour(s).
- Nature de l'action : intra-entreprise ou inter-entreprise.
- Dates : Formation en présentiel, selon dates définies dans l'offre de prix et convention de formation.

### Pédagogie :

- Méthodes pédagogiques et techniques : Pédagogie active basée essentiellement sur des apports théoriques et mises en situations pratiques (exercice d'application avec EPI). Tour de table de positionnement préalable afin de permettre au formateur de vérifier l'adéquation du parcours de chaque stagiaire et d'adapter son déroulé pédagogique. Matériels pédagogiques et techniques : Salle de formation avec vidéoprojecteur & PC (théorie).
- *Suivi et sanction : feuille de présence, attestation de présence à une action de formation, remise d'un livret mémo de formation aux stagiaires.*

### Matériel nécessaire pour suivre la formation :

Être obligatoirement muni des équipements de protection individuelle (tenue de travail, et chaussures de sécurité) pour effectuer les travaux pratiques du stage.

### Délais accès :

- Selon les disponibilités des formateurs/trices,

### Accessibilité :

Chaque situation de handicap étant unique, nous vous demandons de préciser à l'inscription l'handicap du stagiaire. Nous pourrions ainsi confirmer l'ensemble des possibilités d'accueil et de mise en œuvre de la formation. L'accessibilité aux locaux est sous la responsabilité de l'organisme accueillant. La formation est délivrée au moyen de supports visuels commentés, et donc accessible à toute personne pouvant les suivre, y compris munie le cas échéant d'équipements adaptés. Pour toutes informations complémentaires, nous consulter.

### Références réglementaires :

- Article R. 4141-21 du Code du Travail

## CONTENU DE LA FORMATION

Le contenu sera adapté en fonction du niveau de compétences des stagiaires.